



Versailles 19 juin 2015

## Une politique en faveur des modes actifs

Versailles, chef lieu du département des Yvelines, compte 90 000 habitants et concentre 50 000 emplois dont 60% occupés par des non-versaillais. Reconnue pour son patrimoine naturel et culturel remarquable, c'est une destination prisée chaque jour par en moyenne plus de 30 000 visiteurs.

Les huit quartiers versaillais sont bâtis sur tout le flanc est du domaine du château, et le réseau viaire de la commune se maille à partir des trois imposantes avenues qui rayonnent en éventail à partir de la place d'Armes, au pied du château. Ce domaine national agit telle une façade maritime qui contraint fortement et structure les déplacements quotidiens en générant un effet de coupure surfacique important.

Or les besoins de mobilité sont très importants, en témoigne la circulation motorisée prédominante en heure de pointe, la forte fréquentation du réseau de transport en commun (2ème réseau en Ile de France après celui de la RATP), les concentrations piétonnes et la pratique cyclable en plein essor.

En place depuis 2008, la municipalité fait face à un enjeu de maîtrise de la circulation motorisée et de sécurisation des déplacements. Le territoire versaillais étant particulièrement adapté aux cyclistes et aux piétons (distances à la mesure, environnement, relief, tissu commerçant..) une politique est donc menée pour :

- améliorer les continuités cyclables et assurer une desserte fine du territoire en stationnement vélo
- sécuriser les traversées piétonnes des axes à fort trafic et densifier le maillage piétonnier
- généraliser le principe de modération des vitesses sur les voies secondaires
- sensibiliser les cyclistes et les piétons au respect des règles de bonne cohabitation sur l'espace public

La visite du 19 juin permettra d'apprécier les réalisations résultant des ces orientations, de connaître les perspectives envisagées à moyen terme pour compléter la démarche en faveur de la marche du vélo et d'échanger sur les questions qui restent à résoudre : zones de conflits piétons/cyclistes, discontinuités cyclables, sécurisation insuffisante des vélos stationnés, effet de coupure qui génèrent des détours pénalisants, présence encore forte de l'automobile...

Les grands projets urbains qui se dessinent pour l'avenir vont contribuer à renforcer l'attractivité de Versailles qui se devra de relever d'autant plus ce défi de la mobilité.

Quelques chiffres : 85 km de voirie accueillant un aménagement cyclable (soit 75% du réseau de voirie), contre 48 km en 2007. 1710 arceaux vélo répartis sur l'espace public, doublé par rapport à 2007.

Les inscriptions pour ces visites à vélo et à pied **sont reçues jusqu'au 16 juin** dans la limite des places disponibles (deux groupes de 14 personnes).

La Ville de Versailles peut mettre à disposition **quelques** vélos pour les participants qui en souhaiteraient un.

- **Les casques et les gilets ne sont pas indispensables et ne sont pas fournis par la Ville.**
- 

## PROGRAMME

**9h** Accueil du groupe par

**Monsieur Le Député-Maire François de Mazières et**

**Monsieur Hervé FLEURY**, Adjoint délégué à la voirie et aux déplacements.

**Salle du Conseil Municipal à l'hôtel de ville 4 Avenue de Paris**

Présentation de la ville et des étapes de la mise en œuvre de sa politique en faveur des modes actifs.

**10h** Récupération des vélos et départ groupe cyclistes

**10h - 11h 30** Parcours cycliste

- Arrêts commentés de quelques lieux intéressants en ce qui concerne la modération de la vitesse, la circulation des vélos et le cheminement des piétons (aménagement, signalisation, comportement...)

**10h** Départ groupe piétons

**10h – 11h 45** Parcours piéton

- Arrêts commentés de quelques lieux intéressants en ce qui concerne le partage et la requalification de l'espace public, le cheminement des piétons, la circulation des personnes à mobilité réduite.

**11h 45 – 12h 45** Compte rendus des visites et échanges.

**13h** Pique Nique en commun pour ceux qui le souhaitent

La journée est organisée par **Rue de l'avenir** avec la Direction des Aménagements Urbains et des Déplacements de la **Ville de Versailles** Madame **Camille Brunet** *Ingénieure Circulations douces* avec la participation de l'association **VéloVersailles**.